

COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30

Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 5 Décembre 2019

P.V. n° 10

Président : M. Lucien GERARD

Secrétaire : Jean Michel DREYFUS

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Présent : M. Christian RINAUDO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Tirage de la Coupe du Var Seniors

- Reports de rencontre

TIRAGE AU SORT

1/16^{ème} de Finale Coupe du Var SENIORS

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) en présence de MM. William PONT (Vice-Président Délégué), Guy BOLARD (Président de la C. de Discipline), Gérard IVORA (C. de Discipline), Benyagoub SABI (C. de Discipline), Jean Yves FAUCHET (Délégué) et GUILLAUME (club du SC DRAGUIGNAN).

1/16^{ème} de Finale

A jouer le 5 janvier 2020

- PAYS DE FAYENCE / BRIGNOLES

- FC BELGENTIER / FC LA SEYNE

- BESSE SPORTS / CANNET DES MAURES

- SC DRAGUIGNAN / TOULON HOPITAL

- JS BERTHE / BRAS

- LE PRADET / GARDIA CLUB 2

- LA VALETTE 2 / SOLLIAS FARLEDE

- SC TOULON 2 / FREJUS ST RAPHAEL 2

- MAR VIVO / ESTEREL

- ST MAXIMIN / ST MANDRIER
- PUGET SUR ARGENS / OLLIOULES
- LA LONDE / LA CADIERE
- LE BEAUSSET / JS MOURILLON
- ST CYR / COGOLIN
- PLAN DE LA TOUR / VIDAUBAN
- CUERS PIERREFEU / RAMATUELLE 2

MATCHS NON JOUES DU 01/12/2019
COUPE DU VAR U15, U16, U17 et U18

La journée de Coupe du Var U15, U16, U17 et U18 qui devait se jouer le 1^{er} décembre 2019 a été annulée en raison des intempéries (Alerte Rouge).

Les rencontres suivantes sont fixées le 21 ou le 22 Décembre 2019 (journée de Rattrapage) ou en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

Les clubs recevants devront faire parvenir leur convocation au District dans les délais règlementaires.

1/16ème de Finale U15

- CAMPS / SIX FOURS LE BRUSC
- PUGET SUR ARGENS / LE MUY
- PIVOTTE SERINETTE / ESTEREL
- LES VALLONS / LE MOURILLON
- BELGENTIER / USAM TOULON
- FREJUS ST RAPHAEL / RC LA BAIE
- ST MANDRIER / STE MAXIME
- GARDIA CLUB / ROQUEBRUNE

1/8ème de Finale U16

- ASPTT HYERES / ST CYR
- GARDIA CLUB / SC TOULON
- VIDAUBAN / PUGET SUR ARGENS

1/8ème de Finale U17

- BRIGNOLES / GARDIA CLUB

Cadrage U18

- ST CYR / LA VALETTE

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ